

Annexe à la Charte des instruments nationaux de l'INSU Convention spécifique à l'utilisation des matériels SisMob-Epos-France (Instruments sismologiques mobiles)

SisMob met à disposition d'un PI des stations sismologiques dans la limite du matériel disponible et sous condition du respect des règles établies dans cette charte.

Le PI, utilisateur des instruments prêtés par SisMob-Epos-France, s'engage à :

❑ Remplir le formulaire de demande d'emprunt (cf. <https://sismob.epos-france.fr/emprunter/>), et échanger avec SisMob en cours de projet pour compléter/corriger ces informations, via le mail suivant : sismob-resa@univ-grenoble-alpes.fr

Les informations fournies dans le formulaire sont reprises telles quelles par SisMob pour :

- statuer sur le prêt de matériel,
- établir le montant du ticket modérateur,
- faire une demande de DOI pour la campagne,

-

❑ Accepter les conditions suivantes de prêt du matériel:

SisMob ne fournit pas les batteries nécessaires au fonctionnement des stations pendant la campagne de mesure, mais peut conseiller sur le choix de batteries si besoin.

SisMob peut fournir un panneau solaire par station empruntée si l'utilisateur le demande dans le formulaire de réservation, à condition que la durée de réservation soit inférieure à 1 an.

❑ Respecter les règles suivantes pour le transport des instruments prêtés par SisMob:

- Le matériel est mis à disposition du PI dans les locaux d'ISTerre, et doit être restitué également à ISTerre.
- Les instruments sont sous la responsabilité du PI dès leur prise en charge et jusqu'à leur restitution à SisMob.
- Utiliser le service logistique du CNRS, ULISSE, pour le transport et l'assurance du matériel pendant le transport, en France ou à l'international (<http://ulisse.cnrs.fr/>)
- SisMob prend en charge l'assurance du matériel pendant la campagne, en conditions normales d'utilisation, veuillez contacter SisMob pour connaître le détail des exclusions.

Cas particulier du transport des stations autonomes (nodes Fairfield) :

Les stations autonomes contiennent des batteries Lithium qui sont classées marchandises dangereuses de classe 9. La réglementation requiert que le transport de ce type de matériel soit réalisé par une personne habilitée. Il est donc demandé aux utilisateurs de s'informer sur ce genre de matériel et de faire le nécessaire pour réaliser son transport (prestataire Ulisse ou demande de formation), voir les liens suivants:

https://ulisse.cnrs.fr/Batteries_Lithium

https://ulisse.cnrs.fr/matieres_dangereuses

▣ Apporter les contributions financières suivantes :

- Participation aux frais de fonctionnement de SisMob-Epos-France via le paiement d'un ticket modérateur, voir encart ci-dessous.
- Prise en charge de tous les frais relatifs au dédouanement, à l'expédition et au retour du matériel.
- Prise en charge des frais de mission éventuels impliquant les personnels techniques de SisMob-Epos-France.

La participation directe de personnels techniques de SisMob-Epos-France à la mise en œuvre en campagne des instruments de sismologie mobile, ou toute demande spécifique d'ingénierie supplémentaire, est soumise à l'accord des responsables scientifique et technique de SisMob-Epos-France.

Conditions de prêt et calcul du montant du ticket modérateur SisMob

Le ticket modérateur est calculé sur la base des informations du tableau suivant :

Affiliation du PI	Catégorie	Coût mensuel d'une station	Coût quotidien d'une station autonome (nodes Fairfield)
CNRS/INSU	Ayant-droit	100 € pour un large-bande 70 € pour un moyenne bande ou courte période	2€ à 250Hz 3€ à 500Hz 4€ à 1000Hz
BRGM, CEA, CNES, IFREMER, IGN, IRD, IRSN, UGE/IFSTTAR	Non ayant-droit, mais membre Epos-France	150 € pour un large-bande 100 € pour un moyenne bande ou courte période	3€ à 250Hz 4€ à 500Hz 5€ à 1000Hz
Autre	Non ayant-droit, et non membre Epos-France	Pas de prêt sauf si décision favorable unanime du Conseil Scientifique de SisMob.	

Si le projet est financé exclusivement par l'INSU, pas de ticket modérateur sur la période financée par l'INSU.

Si le projet est financé en partie par l'INSU, le ticket modérateur est calculé en incluant une exonération au prorata de la participation directe de l'INSU dans le projet.

Si des équipements (numériseurs ou capteurs dont le coût dépasse 5000 €) sont perdus, détruits, ou volés pendant l'expérience, le/la responsable scientifique de SisMob-Epos-France se réserve le droit de demander au responsable de l'expérience de prendre en charge les frais de remplacement. Pour référence, une station complète 3-voies avec un capteur moyenne-bande vaut de l'ordre de 12 k€, une station avec capteur large-bande, de l'ordre de 16 k€.

Le ticket modérateur ne peut excéder 100 k€ pour une expérience unique.

Le ticket modérateur est calculé sur la durée de la période d'acquisition des données.

L'équipe SisMob sera cependant vigilante à ce que les durées de transports soient raisonnables et n'impactent pas le fonctionnement du service.

Le ticket modérateur inclut le coût de stockage des données par le système d'information (SI-Epos-France) pour une durée de 10 ans. Pour référence, le stockage d'1To de données coûte 175€ par an.

La facture sera envoyée au responsable de l'expérience en fin de campagne ou sur une base annuelle par SisMob.

Dans le cas d'achat par l'utilisateur de matériels et/ou logiciels intégrant une évolution intéressante du parc d'instruments, les responsables scientifique et technique peuvent proposer de racheter tout ou partie des investissements réalisés.

☐ Respecter le Plan de Gestion de Données établi entre le PI et SisMob, ainsi que la règle suivante:

Les remerciements (acknowledgements) des publications issues des expériences conduites avec du matériel SisMob doivent citer SisMob. Le modèle est le suivant : *Instruments belong to the French national pool of portable seismic instruments SisMob-Epos-France (INSU-CNRS).*

☐ Accepter que les données soient soumises à la licence publique CC-BY 4.0.

Nom du projet :

Nom, prénom du PI :

Dates d'emprunt du matériel :

Montant du ticket modérateur :

Date :

Signature du PI :